

M. WALSH: Au début des délibérations, le président et le comité ont promis que nous aurions l'occasion de poser d'autres questions relatives aux déclarations et rapports soumis au Parlement par les régisseurs, par l'entremise du ministre.

Le PRÉSIDENT: Je regrette d'avoir à vous interrompre, monsieur Walsh, mais ce n'est pas ce qui a été décidé. J'ai demandé à M. Stewart—au lieu de prier le Conseil de régie de faire une déclaration générale—s'il avait des questions spécifiques à poser, et il a consenti à ne pas poser de questions spécifiques devant le comité, mais il devait demander au président du Conseil de régie de faire un rapport à notre comité, ce qui a été fait. J'ai dit au début que nous n'avions pas le droit de discuter cette question en comité.

M. WALSH: Je ne désire pas discuter la question du rapport déposé ce matin par M. Fullerton; je veux poser à M. Fullerton, tandis qu'il est ici, une ou deux questions sur ce rapport...

M. HANSON: Nous avons le droit de poser des questions.

M. WALSH: Pourvu que nous nous en tenions au rapport que le Comité a discuté...

M. MAYBANK: Je soulève une question de règlement.

M. WALSH: Il n'y a pas de question de règlement.

M. MAYBANK: Quand je dis qu'il y a un point de règlement, j'ai le droit de le dire, et le voici: je conviens de ce que M. Walsh a dit relativement à l'existence d'une période durant laquelle d'autres questions peuvent être posées sur les rapports, et je conviens que nous avons provisoirement adopté ces rapports un certain jour il y a une semaine ou deux. Nous avons repris la question à notre dernière réunion, ainsi qu'en font foi les dossiers, et avons formellement mis un terme à cette période, et le reste des délibérations avait trait aux deux rapports que nous avons entendus aujourd'hui. Notre position sous ce rapport était celle que M. Beaubien a indiquée ce matin, et l'occasion que M. Walsh réclame maintenant fut offerte à la dernière réunion, puis l'on mit fin à cette période; et je prétends que tout interrogatoire subséquent tendant à remettre ces rapports sur le tapis est contraire au règlement.

M. GRAY: A moins que nous ne mettions définitivement un terme à la question—j'étais absent et n'ai pas eu l'occasion de lire les témoignages—mais sûrement à moins que nous ne mettions fin à la question, si le rapport est conforme au règlement, les membres du comité peuvent poser sur le rapport des questions au ministre ou à M. Fullerton. Je répète qu'à moins d'avoir l'occasion de revoir le rapport, il est assez difficile de poser des questions; mais à moins que vous n'ayez mis fin à toute discussion je ne vois pas comment vous pouvez le faire maintenant sans savoir ce qui va être dit. Je suis porté à croire que la porte est maintenant large ouverte.

Le PRÉSIDENT: Elle est fermée en ce qui concerne le rapport de M. Fullerton et la déclaration du ministre; quant à ce qui est de l'autre rapport elle reste ouverte et vous avez le droit de poser toute question qui vous plaira.

M. WALSH: J'apprécie parfaitement le fait que la déclaration faite ce matin l'a été sur demande, et le ministre a eu l'occasion de répondre; mais il est des renseignements additionnels que je désire obtenir tandis que le juge Fullerton est devant le Comité, afin que je puisse mieux comprendre ce rapport annuel, et pour que les autres membres du comité puisse aussi profiter de cette occasion. Voici une question que je désire poser au juge: étiez-vous entièrement responsable de la préparation des rapports du National-Canadien qui ont été étudiés par le comité?

L'hon. M. FULLERTON: Pas entièrement.

[L'hon. C. P. Fullerton.]